

- La vie communale p 2
- Informations pratiques p 6
- La vie associative p 8
- Agenda p 8

Bulletin d'information Mai 2021 - n° 5

VACCINATION COVID-19

Les personnes âgées de plus de **75 ans** qui souhaitent être vaccinées contre le COVID-19 et qui n'ont pas réussi à prendre un rendez-vous sont invitées à contacter la mairie. Leurs coordonnées seront transmises à l'Agence Régionale de Santé pour faciliter la prise de rendez-vous.



DU NOUVEAU EN DÉCHÈTERIE...

LES CARTES D'ACCÈS ARRIVENT...

A partir du 1^{er} avril 2021 vous pourrez effectuer la demande de la carte d'accès via internet et pour ceux qui n'auront pas d'accès, des bulletins d'inscription seront à votre disposition dans les 3 déchèteries et en mairie.

Carte obligatoire à partir du 1^{er} août 2021, tout usager n'ayant pas la carte se verra refuser l'entrée.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : sped@ccpcp.bzh

www.ccpcp.bzh

Pour **annoncer un événement**, publier un **article**, une **affiche** ou une **petite annonce** dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images **avant le 5 du mois précédent la parution**.

Exemple : pour parution en juin
date limite d'envoi : pour le **5 mai**



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87
Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h
Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



Etat civil

Décès

Marcel PROVOST, décédé le 14 mars 2021 à Quimper

Naissance

Néo ARDITTI, né le 4 avril 2021 à Quimper



Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2021

Le 25 mars 2021, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni en la salle communale de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Sébastien LE BRIS, excusé, et Sylvie ROGNAN, excusée.

Procurations : Sébastien LE BRIS à Michel LE PAGE
Sylvie ROGNAN à Nathalie GAO-

NAC'H

Secrétaire de séance : Isabelle RIOU

DELIBERATION 03-2021 : COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2020, pour la comptabilité générale, l'épicerie communale et le lotissement Polusson.

DELIBERATION 04-2021 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Exercice 2020	947 430.04 €	1 290 841.25 €
	Solde 2019		50 107.25 €
	Total réalisations 2020	947 430.04 €	1 340 948,50 €
	Résultat de clôture 2020		393 518.46 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Exercice 2020	597 038.58 €	563 455.79 €
	Solde 2019		732 311.08 €
	Total réalisations 2020	597 038.58 €	1 295 766.87 €
	Résultat de clôture 2020		698 728.29 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020 tels que présentés pour le budget général.

DELIBERATION 05-2021 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET LOTISSEMENT POLUSSON

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

LOTISSEMENT POLUSSON

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Exercice 2020	33 539.60 €	33 539.60 €
	Solde 2019		0 €
	Total réalisations 2020	33 539.60 €	33 539.60 €
	Résultat de clôture 2020		0 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Exercice 2020	33 539.60 €	234 982.82 €
	Solde 2019		0 €
	Total réalisations 2020	33 539.60 €	234 982.82 €
	Résultat de clôture 2020		201 443.22 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020 tels que présentés pour le budget lotissement Polusson.

DELIBERATION 06-2021 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET EPICERIE COMMUNALE

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

EPICERIE COMMUNALE

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Exercice 2020	137 502.40 €	129 415.96 €
	Solde 2019		14 920.11 €
	Total réalisations 2020	137 502.40 €	144 336.07 €
	Résultat de clôture 2020		6 833.67 €

		dépenses	Recettes
Investissement	Exercice 2020	1 578 €	0 €
	Solde 2019		0 €
	Total réalisations 2020	1 578 €	0 €
	Résultat de clôture 2020	1 578 €	0 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :
D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020 tels que présentés pour le budget épicerie communale.

DELIBERATION 07-2021 : FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
De ne pas modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2020 et de les fixer ainsi que suit :

Foncier bâti : 33.93% dont 15.97 % de taux départemental 2020
Foncier non bâti : 37.86 %

DELIBERATION 08-2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
De voter les subventions suivantes comme suit :

Racing Cast Porzay : 1 700 €

André RANNOU ne prend pas part au vote pour cette subvention

CCAS : 5 000 € :

Bibliothèque : 1 500 € :

Comité d'animation – section animation : 3000 € : sous réserve

Laurence LE BERRE ne prend pas part au vote pour cette subvention

Comité d'animation – Danses Bretonnes : 400 € sous réserve

Danielle CARIOU et Maurice JACQ ne prennent pas part au vote pour cette subvention

Comité d'animation – Cast en Scène : 2 800 € sous réserve

Laurence LE BERRE ne prend pas part au vote pour cette subvention

Arbre de Noël des écoles : 3,20 €/élève :

Prime d'initiative pédagogique : 25 € / élève :

Voyages scolaires à l'étranger : 30 € / voyage :

DDEN : 23 € :

Société de chasse : 200 € :

Comité de développement des agriculteurs : 60 € :

Michel LE PAGE ne prend pas part au vote

Institut Paul Cézanne – Fougères : 100 € :

Club Loisirs EHPAD Résidence Ty Lann : 450 € :

Danielle CARIOU ne prend pas part au vote pour cette subvention

Cast VTT : 300 € :

Stéphane BOURLES ne prend pas part au vote pour cette subvention

Elan du Porzay : 100 € en fonctionnement + 80 € sous réserve du déroulement du Cast Hell Trail :

Dojo du Porzay-Nevet : 100 € :

Secours Populaire : 200 € :

Club de Gym Vita'Gym : les tapis demandés par l'association seront achetés par la Commune
Nathalie GAONAC'H ne prend pas part au vote pour cette subvention

DELIBERATION 09-2021 : LOTISSEMENT POLUSSON – FIXATION DU PRIX AU M²

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
De fixer le prix de vente du m² pour les terrains aménagés du lotissement Polusson à 39€ TTC le m²
D'autoriser le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à la vente des lots aménagés

DELIBERATION 10-2021 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
De répartir ainsi que suit l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement des comptes administratifs de 2020 :

Budget général :

Section de fonctionnement (article 002) : 114 981.66 €

Section d'investissement (article 1068) : 278 536.80 €

DELIBERATION 11-2021 : BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget général.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver le budget primitif de la commune de l'année 2021 tel que suit :

- Section de fonctionnement : 1 286 694.66 €

- Section d'investissement : 1 425 382.59 €

DELIBERATION 12-2021 : BUDGET PRIMITIF 2021 – EPICERIE COMMUNALE

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour l'épicerie communale.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver le budget primitif de l'épicerie communale de l'année 2021 tel que suit :

- Section de fonctionnement : 144 534.58 €

- Section d'investissement : 1 578 €

DELIBERATION 13-2021 : BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT POLUSSON

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le lotissement Polusson.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver le budget primitif du lotissement Polusson de l'année 2021 tel que suit :

- Section de fonctionnement : 651 096.38 €
- Section d'investissement : 540 539.60 €

DELIBERATION 14-2021 : ADHESION DE LA COMMUNE A ENER'GENCE

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La commune acquiert ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 48 communes.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,26 €/an.hab en 2021, soit 1 946,67 € (1 545 habitants) pour la commune de CAST.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/04/21, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/04/21
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les cotisations dues.

DELIBERATION 15-2021 : TRAVAUX - Desserte du Lotissement communal Polusson

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Desserte du Lotissement communal Polusson – Le Bourg.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CAST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code

Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

Réseaux BT, HTA : 73 900.00 €
 Extension éclairage public : 44 350.00 €
 Génie civil - infrastructure télécom : 27 730.00 €
 Soit un total de : 145 980.00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 78 775,00 €

⇒ Financement de la commune :

Réseaux BT, HTA : 0.00 €
 Extension éclairage public : 39 475,00 €
 Génie civil - infrastructure télécom : 33 276,00 €
 Soit un total de 72 751,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux : Desserte du Lotissement communal Polusson – Le Bourg.
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 72 751,00 €,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

DELIBERATION 16-2021 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-après :

	Temps travail	30/04/2021		01/05/2021	
		Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Rédacteur principal 2eme classe	TC	1	1	1	1
Adjoint adm principal 2e classe	TC	1	1	1	1
Adjoint administratif	TNC	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal de 1ère classe	TC	1	1	1	1
	TNC	0	0	1	1
Adjoint tech principal de 2ème classe	TC	0	0	0	0
	TNC	2	2	1	1
Adjoint technique	TC	1	1	1	1
	TNC	3	3	3	3

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION 17-2021 : MOTION DE LA COMMUNE DE CAST CONCERNANT LA PROLIFERATION DE L'ESPECE CHOUCAS DES TOURS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Cast :

CONSTATE que la population de choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années, CONSTATE EGALEMENT que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

RAPPELLE qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

CONSTATE que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (ex : bruits des tirs et effaroucheurs).

SOULIGNE qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

SOULIGNE EGALEMENT qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

S'ENGAGE, dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grilages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

DEMANDE la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements, et éviter la suradministration qui pénaliserait la réactivité du processus.

DEMANDE, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

QUESTIONS DIVERSES

Stéphane BOURLES pose la question la liaison piétonne entre le bourg et le lotissement Polusson. Monsieur le Maire lui indique que les différents projets sont à l'étude afin de créer cette liaison ;

Isabelle RIOU fait état d'une augmentation des tarifs des ordures ménagères sur Douarnenez et s'inquiète de savoir si une augmentation similaire est prévue au niveau de la CCPCP. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas à l'ordre du jour, même si le budget de ce service est déficitaire ;

Simon BOUGUYON fait part du fait qu'il remarque de plus en plus de déchets dans les fossés de la commune, particulièrement aux alentours du bourg. Le Maire a déjà signalé ces incivilités aux gendarmes. Le responsable est identifié et semble agir délibérément. L'ensemble des membres du Conseil Municipal fait part de son écœurement et de sa colère face à ce comportement inacceptable. Le Maire fait part de son souhait de lancer une procédure pour faire cesser ces jets sauvages d'ordures ;

Maurice JACQ, considérant que la construction du lotissement Polusson va amener un accroissement de la population communale en cœur de bourg, s'interroge sur la capacité de station d'épuration à

prendre en charge ces nouveaux abonnés. Monsieur le Maire explique qu'il y a une bonne marge quant à la capacité de la station qui a été dimensionnée pour 1000 équivalents abonnés et qu'il existe des possibilités de traitements secondaires pour permettre d'absorber un accroissement des abonnés assainissement collectif.

Frédéric LAMBALLE demande des précisions sur l'aménagement futur de la rue Gradlon. Ainsi il demande si les ralentisseurs, qui lui paraissent trop raides, seront conservés en cas de mise en place d'une chicane. Monsieur le Maire lui répond que, d'une part les ralentisseurs ne sont raides que lorsqu'on les aborde à une vitesse excessive et que, d'autre part, les deux dispositifs seront complémentaires afin de réguler plus efficacement encore la vitesse en entrée de bourg et garantir la sécurité des piétons.

Hommage à Angèle Jacq

Dans la nuit du lundi 12 avril 2021, à Quimper, Angèle JACQ, qui a tant œuvré pour la défense de la langue et de la culture bretonne, nous a quittés.

Autrice de nombreux romans, dont *Les Braises de la Liberté* et *Ma langue au chat*, Angèle JACQ, fille de paysan, a connu plusieurs vies. Agricultrice elle-même, représentante de commerce, employée de banque, elle fut aussi syndicaliste et correspondante de presse. Au milieu de ces carrières variées elle demeura, tout au long de sa vie, une infatigable défenseuse de la culture bretonne et des droits du peuple breton. Conteuse de talent, elle mit toute la palette de son habileté littéraire au service de ce combat pour les langues régionales.

Amie de Jeanne LAURENT, elle avait honoré la commune de Cast par sa présence lors de l'inauguration de la bibliothèque communale en 2004.

C'est avec émotion que la commune de Cast s'associe à la peine de sa famille et de ses proches.

- le site impots.gouv.fr en utilisant votre espace sécurisé individuel.
- si besoin, il est possible également de poser des questions via la **messagerie sécurisée** ou de prendre un RDV.

Accueil physique à Châteaulin (5 place Kerjean) : sans rendez-vous le matin (8h30-12h) ; avec rendez-vous (de 13h à 16h) sauf le mercredi.

Date limite de dépôt (déclarations papier) : 20 mai 2021

Date limite pour valider la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr : (Finistère) 1er juin 2021.

Commerces et professionnels

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire.

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en **mairie** ou sur **notre site Internet www.mairie-cast.com**

Horaires du Docteur SABLON, médecin généraliste.

Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du Docteur LOBJEOIS, médecin généraliste.

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Permanence Cabinet Infirmier - Maison médicale

Mardi - vendredi de 7h30 à 8h30 : 02.98.73.58.78

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute : 06.45.43.56.79

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h www.pharmacie-niquet.fr

Marchés, place St Hubert :

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits-légumes, légumes bio, viande)

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 8 €, 11 €, 15 € - le samedi de 10 h 30 à 11 h 30

Contact : Patricia au 06.47.60.35.43 ; Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

INFORMATIONS PRATIQUES

Déclaration d'impôt sur le revenu

Adaptation des modalités d'accueil à la situation sanitaire : [pour bénéficier d'une aide pour remplir votre déclaration d'impôt sur le revenu , privilégier :](#)

- le numéro **0809 401401** (appel non surtaxé) - vous serez mis en relation directement avec un agent des finances publiques

Herbes et compagnie

Légumes bio et plantes aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, huile, aromates...)

Vente à la ferme le samedi de 10h à 12h30. Au marché le mardi matin. Contact: Maelenn Lastennet 06.62.42.96.76

Un chien dans le marais : alimentation et accessoires pour chiens et chats. www.unchiendanslemarais.com

Contact : Tél. 06.18.83.14.74

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (\pm 7 kg) à 10€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

- Vend steaks hachés : lot de 16 (2 kg pour 24€) ou lot de 8 (1 kg/13€)
- Vend colis de viande bovine (\pm 11 kg) à 12€50/kg : Animaux élevés entièrement à l'herbe. Tout est emballé sous vide. Possibilité de livraison à domicile.

Contact : Bruno HASCOET au 06 08 25 45 13 ou lafermedelamharo@orange.fr

Nouveau : Institut de beauté mobile Elixir des Sens :

vente de produits et soins ; tous les jeudis sur la place de Hubert de 9h45 à 19h30.

Contact : rendez-vous, renseignements par téléphone, au 06.58.69.38.45

Les caves de Saint-Gildas : ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 15 h à 19h30 ; le dimanche matin de 10 h à 12h30.

Tél. 02.98.73.54.65

EVEN AGRI

Bricolage, Jardinage, Alimentation animale, Elevage, Matériaux - Magasin ouvert à tous.

Horaires : du lundi au vendredi : 8h30-12h 13h30-17h et le samedi matin 9h-12h

Epicierie communale - dépôt de pain

5 rue Kreisker - tél. 02.98.73.55.73

Lundi : Fermé (dépôt de pain au Coup de Tabac)

Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 7h-12h30 et 16h-18h

Dimanche : 7h - 12h

Le relais Saint Gildas

Paëlla le jeudi soir à emporter - 10 € la part ; à commander jusqu'à mercredi. Sangria maison 3€ le verre et toujours des pizzas du dimanche soir au jeudi soir. Tél. 02.98.73.54.76

Salon de coiffure

Retrouvez le salon de coiffure de Cast sur facebook : page « LS Coiffure CAST ».

Contact : tél. 02.98.73.54.62

LA BEL'VERTE, maraîcher bio à CAST, vente de légumes bio à la ferme samedi de 15h à 18h au Lieu-dit Croas Lahinec. *Vous pouvez composer votre panier à l'avance jusqu'au jeudi midi en appelant Daphney au :* 06.20.45.85.66.

● Annonces

- **Nounou expérimentée**, je suis à votre disposition pour garder votre enfant dans un cadre familial et accueillant. Eveil, jeux et jardin à volonté ! Pour tout renseignement vous pouvez me contacter au 02.22.12.47.84 ou steph.2006@live.fr
- **Assistante maternelle agréée** (7 ans d'expérience), maison avec jardin proche de deux écoles, dispose de place pour accueillir votre enfant. Diverses formations dont : initiation au langage des signes, CAP petite enfance, éducation bienveillante et secourisme. Je propose des activités selon l'âge et l'éveil de l'enfant.
Contact : 06.75.36.08.44
- **Assistante maternelle agréée** à CAST, maman de 2 enfants. Je dispose d'une maison spacieuse avec jardin et de tout le matériel nécessaire au bien être de votre enfant. Dynamique, attentive et organisée, je respecte le rythme de chacun. Je propose des activités manuelles et de découverte adaptées à l'âge. Balade et jeux extérieurs sont au programme lorsque le temps le permet. N'hésitez pas à me contacter au 06.29.92.55.47
- **Assistante agréée** (23 ans d'expérience) dispose de 2 places pour garder enfants à temps complet. Disponible tout de suite. Titulaire d'un CAP petite enfance et d'un Certificat Prévention et Secourisme (CPS). Maison avec Jardin. Promenade, éveil, jeux et activités diverses suivant l'âge de votre enfant.
Contact : 06.45.74.56.82 ou 09.66.87.61.94
- **Service à domicile** : Line (17 ans d'expérience) ménage, courses ; grand ménage occasionnel. Règlement CESU.
Contact : 06.20.48.43.33
- Besoin d'un baby-sitter ? Pensez au fichier du PIJ !
Contact : 02 98 86 13 11 / 06 40 05 45 42
pjij@polysonnance.org
- **Enseignante** de nationalité allemande donne cours allemand tous niveaux.
Contact : 02.98.16.06.46
- **Vends** : terrain constructible de 1442 m² situé chemin de Pen ar Vur, à Cast. Certificat d'urbanisme opérationnel établi. Prix : 25€ le m².
Contact : 06.16.13.69.30 ou 06.24.91.80.96
- **Vends** : déshumidificateur d'air, 60 € ; vélo de course : 40 € ; vélo fille 30 € ; remorque pour vélo, bon état, 60.00 €
Contact : tél. 02.98.16.06.56
- **Vends** : 500 l de fuel à 0.50 € le litre, suite à un changement de mode de chauffage. Donne cuve à fuel.
Contact : 06.50.44.18.56
- **Vends** : fauteuil de bureau (bleu), 50 € ; salon en cuir très bon état, prix à débattre.
Contact : 02.98.73.54.75

FRELONS ASIATIQUES

Pour signaler la présence d'un nid de frelons asiatiques, contactez la mairie au 02.98.73.54.34. Votre signalement sera transmis à un prestataire chargé par la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay de procéder à la destruction des nids. Les frais d'intervention seront pris en charge par la CCPCP (pas d'aide financière possible hors de ce cadre).

Pour limiter la prolifération de ces insectes, un piégeage de printemps est conseillé, **du 15 mars à la fin mai**. Sur cette période, seules les fondatrices (qui construisent les nids primaires, à la sortie de l'hiver) seront capturées.

L'appât se constitue de :

1/3 de vin blanc

1/3 de sirop de grenadine

1/3 de bière brune

Le piège peut être suspendu à une branche d'arbre ou tout autre support. Il doit être positionné à proximité des lieux de fréquentation habituels des frelons.

Dans les ruchers, il est recommandé d'utiliser en moyenne 2 pièges pour 5 ruches pour une protection optimale.

Difficulté: Aucune

MARDI 18 mai 2021

Circuit de la ligne de chemin de fer à DOUARNENEZ : 6/7kms

Départ du parking d'Intermarché

Balisage: aucun

Difficulté: aucune

MARDI 25 mai 2021

Circuit de Kervel à Plonevez-Porzay:

6,7kms

Départ du parking Kervel direction de Trezmalouen par le sentier côtier, tourner sur le chemin de la baie au niveau de la pointe, traverser le village de Trezmalouen pour revenir vers Kervel et prendre à droite vers Tréfeuntec. Rejoindre le chemin côtier par un chemin de terre pour revenir au parking.

Balisage: Aucun

Difficulté: aucune

MARDI 1er Juin 2021

Circuit de La gare à Châteaulin: 6/7 kms

Départ du parking de la gare

Balisage: aucun

Difficulté: aucun

Les circuits sont programmés selon les conditions du couvre-feu en vigueur au 5 mars 2021 et qu'on ne soit pas soumis à un prolongement du confinement.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le bulletin communal étant finalisé mi-avril, nous ne savons pas encore quelles seront les directives et les éventuelles restrictions concernant la pratique des activités collectives au moment de sa parution.

Pour connaître la réglementation en vigueur concernant ce type d'activité, se conformer au site internet du gouvernement : www.gouvernement.fr



Groupes de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

"Pendant le confinement, nous continuons nos randonnées dans les limites de nos 10kms et dans les conditions sanitaires autorisées"

MARDI 11 mai 2021

Circuit de Quéméneven : 6 kms

Départ du parking devant la mairie.

Prendre route de Kérampape, tourner à droite après le pont vers Pouldu et Kerligonan, à droite sur la route de la gare, à gauche allée des camélias, à droite vers le bourg, à droite puis à gauche vers l'allée des prunelliers, descendre vers le bourget à gauche rue de Ty Névez, gare du Nord vers le cimetière et revenir par la route de Cast et l'église.

Balisage: aucun

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Le site en ligne de la bibliothèque liste tout le catalogue. Il est accessible à tout le monde de chez soi : <http://www.bibliotheque-cast.fr>

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi de 10h à 12h

Jeudi de 18h à 19h (horaire à confirmer en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales liées à la situation sanitaire)

Samedi de 10h à 12h



Agenda

Dates susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.

MAI

Samedi 8 : armistice du 8 mai 1945 (comité restreint ou non, à confirmer en fonction des conditions sanitaires et des directives gouvernementales)

JUIN

Dimanche 20 et 27 : Elections régionales et départementales (1er tour le 20 et 2ème tour si nécessaire le 27)